

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 MARS 2021**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	11	Présents :	10	Excusé :	1	Absent :	0	Votant :	10	25/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un le 2 Mars à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Alban VOSSION, Thomas ROLLET, Batiste FAVIER, Mmes Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusée : Mme Isabelle BERGER

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

1) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

La commission budget s'est réunie le 26 février dernier pour étudier l'exécution budgétaire 2020 et travailler au projet de Budget 2021. Elle se réunira à nouveau le 29 Mars prochain pour finaliser le projet de Budget qui fera l'objet de l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 6 avril. Un Comptable de la Trésorerie de MACON MUNICIPALE viendra apporter son expertise tant sur la régularité du projet de budget que sur la valorisation financière et comptable 2020.

Monsieur Claude BOURDON indique qu'une étude et un chiffrage seront réalisés en vue de la réfection de la Route des Acacias (Bas des Gerbeaux jusqu'à l'entrée de Pouilly) et de la réalisation d'un glacier en dessous des vignes côté droit en allant sur Pouilly avec une traversée de route pour diriger les eaux dans le 3ème bassin de l'ancienne lagune.

L'installation d'une régulation de chauffage pour la mairie et l'école permettront une économie d'environ 47 % sur les dépenses de chauffage. Ce projet est à l'étude.

2) PROPOSITION D'ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE PROPOSEE PAR LE SIGALE

Le SIGALE a modifié ses statuts le 30 janvier 2020 le transformant en un syndicat à la carte, les communes-membres doivent maintenant se prononcer sur l'adhésion à la compétence périscolaire optionnelle libellée « Mise en œuvre, appui et soutien aux projets éducatifs locaux visant à aménager le temps périscolaire autour de l'école des enfants d'âge primaire scolarisés sur la commune, par la mise à disposition de personnels qualifiés pour des missions d'animation, dans les conditions fixées par le règlement intérieur du syndicat et mise en œuvre d'actions sur les mercredis visant à à favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et au sport ».

L'adhésion à cette compétence optionnelle permet, d'une part aux familles de la commune de bénéficier prioritairement de l'action des mercredis du SIGALE, lorsqu'elle est mise en œuvre et, d'autre part, à la commune de bénéficier d'un service périscolaire autour de l'école, en termes d'animation et de mise à disposition d'intervenants.

Monsieur Gianni FERRO rappelle que le SIVOS fournit déjà le personnel nécessaire pour le temps de midi et périscolaire.

Le nombre d'enfants utilisant le SIGALE se situe pour la commune entre 6 et 8.

La Cotisation annuelle des communes du SIGALE se compose d'un socle commun à tous. Il sert à payer les charges fixes du syndicat et permet de bénéficier des stages vacances à un prix préférentiel sans surcote. Pour les compétences optionnelles, la commune utilisatrice paye les charges optionnelles.

Le nombre d'enfants scolarisés au 01/01/2021 sur le RPI SOLUTRE-POUILLY – FUISSE étant de 61 élèves et le cadre scolaire de 4 jours, le volume horaire hebdomadaire périscolaire maximum utilisable est de 5 heures, sur les 36 semaines scolaires (de septembre 2021 à Juillet 2022).

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de ne pas adhérer à la compétence optionnelle proposée par le SIGALE.

3) OFFRE DU SYDESL CONCERNANT LA POSE ET DEPOSE DES GUIRLANDES DE NOEL

Dans le cadre de son marché relatif aux travaux d'exploitation, d'entretien et de maintenance des ouvrages d'éclairage public, le SYDESL propose la prestation de pose et dépose des guirlandes de Noël.

Monsieur Claude BOURDON présente le devis reçu. Actuellement les travaux d'illumination sont réalisés par l'entreprise MANSIAT avec l'aide de l'employé communal. La prestation proposée par le SYDESL coûterait plus cher à la commune (environ 3 000€ pour le SYDESL contre 1 200€ par MANSIAT). Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de ne pas adhérer à l'offre du SYDESL.

Certaines guirlandes étant vieillissantes, l'achat de nouvelles est à prévoir au budget 2021. La Commission Embellissement va faire un bilan de l'état du stock communal des décorations de Noël.

4) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

Monsieur Thomas ROLLET a participé à la dernière réunion du Syndicat du Hameau de l'Eau Vive. Le Budget 2021 a été voté.

Monsieur Alban VOSSION propose que la commission « Environnement – Centre Aéré » se réunisse prochainement afin d'avancer sur le dossier du devenir du site de l'ancien Centre aéré de la Grange du Bois. La commission choisit de se réunir le 11 Mars prochain.

Monsieur Gianni FERRO indique que les effectifs prévus à la rentrée 2021 pour l'école maternelle sont de 10 enfants pour la petite section et 8 enfants en moyenne section , soit 18 élèves.

Considérant le nombre d'élèves entrant en petite section, il est envisagé que les grandes sections soient à l'école de Fuissé avec Madame UCHAN.

Par ailleurs, les enseignantes ont également demandé des moyens matériels et humains supplémentaires. Le SIVOS étudie cette demande.

Madame UCHAN demande que du matériel scolaire pour les maternelles, notamment du matériel de mathématiques pour les grandes sections soit acheté.

Pour les 11 grandes sections reçus sur Fuissé , il convient d'acheter 11 tables et 11 chaises afin qu'ils puissent étudier dans bonne conditions d'installation.

Les enfants étant également de ce fait plus nombreux au 2em service de cantine, le Sivos prévoit l'achat de 5 tables afin d'adapter au mieux l'accueil des enfants.

En raison du COVID et du protocole sanitaire à suivre, la cantine compte désormais 3 services d'un temps de repas de 45 minutes par service.

Monsieur Gianni FERRO indique que les problèmes de comportement dans le bus scolaire sont discutés en SIVOS, il note une amélioration depuis la rentrée.

Monsieur Bernard LAPIERRE présente le devis reçu de l'entreprise MOREL concernant la réfection de l'enduit du pignon du local communal, il s'élève à 1 998,21€ HT (2 397,85€ TTC). Cette dépense sera étudiée lors du prochain conseil municipal.

Le coût des travaux suite aux dégâts des eaux du logement communal au-dessus de la Mairie s'élève à 877,90€ HT (1 053,48 TTC). L'assurance indemniser ces travaux à hauteur de 755,48€ (franchise de 298€).

L'installation d'une porte au local chaufferie est à prévoir. Le devis reçu de Monsieur Thierry FERRAND sera étudié lors du prochain conseil (le coût HT est de 1 937,72€ - 2 325,26€ TTC).

Monsieur Bernard LAPIERRE indique qu'il conviendrait de faire installer des volets intérieurs pour les deux logements communaux au dessus de la Mairie. Monsieur Thierry FERRAND se charge de transmettre son devis.

Il propose, par ailleurs, que la Commission « Voirie - Bâtiments » se réunisse prochainement pour le cimetière. La construction d'un columbarium est prévue en 2021.

Concernant les baux ruraux, Messieurs Vincent et Pierre-Antoine BESSON ont accepté la parcelle viticole proposée par la commune (ex parcelle BRESSAND cadastrée D 502, située au Mont). L'état des lieux a été réalisé par le Cabinet CIMEX, le 23 février dernier. Un rendez-vous chez Maître MOINARD sera pris prochainement pour l'établissement de ce nouveau bail viticole.

Madame Marie-Agnès TROUILLET a participé à la dernière réunion du SIGALE.

Elle explique au conseil que suite à la décision de la commune de CHARNAY-LES-MACON de ne plus mettre à disposition du syndicat ses locaux et infrastructures pour les stages extrascolaires, le Président sollicite les délégués communaux afin d'identifier les locaux pouvant accueillir les stages à compter des prochaines vacances de printemps.

Monsieur Pierre LANEYRIE signale que, dans l'éventualité d'une mise à disposition de la salle des fêtes, il convient de réfléchir à qui reviendra la charge du nettoyage de la salle.

La salle des Anciens ou la salle d'activité de l'école pourraient être également proposées. Il convient de définir les besoins par rapport à la taille de la salle. Le conseil donne une réponse de principe favorable.

A la demande de Madame ROBIN, Maire de CHARNAY-LES-MACON, Une réunion des Maires du Syndicat aura lieu le 9 Mars prochain.

La course cycliste « PARIS-NICE » passera sur la commune le 10 Mars 2021. Les restrictions de circulation et stationnement nécessaires feront l'objet d'un arrêté du Maire et de la mise en place d'une signalisation que plusieurs conseillers volontaires se chargeront de surveiller. Rendez-vous leur est donné le 10 Mars à 12H30.

Les candidatures reçues pour le remplacement de Monsieur Jacky MONTERET qui sera bientôt en retraite, sont actuellement à l'étude.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	Excusée
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2021/010	Refus de la proposition d'adhésion à la compétence optionnelle proposée par le SIGALE		
----------	---	--	--

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 6 Avril 2021 à 18H30

La séance est levée à 20H52.